Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 26/11/2024 - 157911 - 1997 B 06679 - 389 615 295 - EVEN

EVEN
Société par actions simplifiée
au capital de 70 000,00 €
Siège social : 45, Avenue des Ternes
75017 PARIS
B 389 615 295 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-huit novembre, à quinze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Patrick SONIGO,
propriétaire de cinq cent quatre-vingt-quinze actions,
ci…….....689 actions

- Madame Sandy ASSOR,
propriétaire de trois cents actions,
ci…….....300 actions

- Madame Steffie SONIGO,
propriétaire de deux cents actions,
ci…….....200 actions

Total des actions présentes : 1 189 actions sur les 1 189 actions composant le capital social.

Monsieur Patrick SONIGO préside la séance en sa qualité de Président de la société ALIZEES CONSULTING, Présidente de la société EVEN.

Madame Sandy ASSOR est appelée comme secrétaire.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément aux dits statuts, été communiqués aux associés 10 jours avant la réunion de l'assemblée.
L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Mme ASSOR Sandy en qualité de Directrice Générale de la société à compter de ce jour
- Pouvoirs et délégation de pouvoirs

Le Président ouvre la discussion.

Personne de demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le Président, décide de nommer Mme ASSOR Sandy au poste de Directrice Générale de la société à compter de ce jour.
Mme ASSOR Sandy déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.
Pour l'exercice de ses fonctions de Directrice Générale, Mme ASSOR Sandy est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires présents ou représentés.

